



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-3009-8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre,  
le lundi 30 septembre  
le Conseil Municipal de la commune de FOUR  
dûment convoqué le 25 septembre 2024 s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence d'Anh BRUN, 1<sup>ère</sup>  
adjointe.

**Présents** : Anh BRUN, Eric DOYEN, Marielle BERLIOZ, Patrice FOURNIER, Cécile GEREY, Nicolas JAMBOT, Pascale BESCH, Matthieu QUERENET, Serge COMBEROUSSE, Jimmy DELROISE.

**Pouvoirs** : Christelle BERNARD à Anh BRUN, Jean PAPADOPULO à Eric DOYEN, Emilie DELWAULLE à Cécile GEREY, Matthieu JOLY à Nicolas JAMBOT, Véronique LUXOS à Jimmy DELROISE.

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Matthieu QUERENET

**OBJET : Enfouissement des réseaux secs chemin des Ecoteys**

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité COMMUNE  
FOUR  
Affaire n° 22-001-172  
Enfouissement BT/TEL chemin des Ecoteys**

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	164 023 €
2 - le montant total de financement externe est de :	138 835 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	25 188 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prendre acte de la contribution correspondante à TE38,
- prendre acte de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **164 023 €**

Financements externes : **138 835 €**

**Participation prévisionnelle : 25 188 €** (frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **25 188 €**.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

### TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>54 933 €</b>
2 - le montant total de financement externe s'élève à :	<b>9 436 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>2 006 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élève à :	<b>43 492 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prendre acte de la contribution correspondant à TE38,
- prendre acte de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**LE CONSEIL**, entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **54 933 €**

Financements externes : **9 436 €**

**Participation prévisionnelle : 45 497 €** (frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **43 492 €**.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Acte rendu exécutoire par :** - dépôt en Sous-Préfecture le  
- publication et/ou notification le

**04 OCT. 2024**

**04 OCT. 2024**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean PAPADOPULO,  
Maire de Four



Matthieu QUERENET,  
Secrétaire de séance

